

## À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n° 1661

Zurich, le 4 février 2019

SG/lvi-nsa

### **69<sup>e</sup> Congrès de la FIFA à Paris (France), le 5 juin 2019**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons par la présente vous informer que le 69<sup>e</sup> Congrès de la FIFA aura lieu à Paris le **5 juin 2019**. L'annexe 1 comporte diverses informations pratiques relatives à son organisation.

L'annexe 2 contient quant à elle le procès-verbal du 68<sup>e</sup> Congrès de la FIFA, qui s'est tenu à Moscou (Russie) le 13 juin 2018.

La convocation formelle se fera par écrit au moins un mois avant la date du Congrès, soit avant le **5 mai 2019** (cf. art. 25, al. 2 des Statuts de la FIFA).

Une copie de l'ordre du jour, du Rapport d'activité de la FIFA, du Rapport financier de la FIFA et du Rapport de gouvernance 2018 vous seront envoyés avec la convocation. Si vous désirez soumettre un point à l'ordre du jour du Congrès, nous vous prions de bien vouloir faire parvenir votre demande au secrétariat général de la FIFA par écrit, accompagnée d'une brève explication, d'ici au **5 avril 2019** (cf. art. 28, al. 1 des Statuts de la FIFA).

Le 69<sup>e</sup> Congrès de la FIFA étant un Congrès électif, le secrétariat général communiquera aux associations membres les noms des candidats proposés et admis pour le poste de Président de la FIFA au plus tard le **5 mai 2019** (cf. art. 27, al. 2 des Statuts de la FIFA). Pour de plus amples informations sur le calendrier électoral, veuillez vous référer à la circulaire n°1636 du 11 juin 2018 ainsi qu'aux dispositions pertinentes des Statuts de la FIFA et du Règlement de Gouvernance de la FIFA.

Pour toute question concernant le 69<sup>e</sup> Congrès, n'hésitez pas à contacter le secrétariat général de la FIFA par courriel à l'adresse [congress@fifa.org](mailto:congress@fifa.org).

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FIFA



Fatma Samoura  
Secrétaire Générale